https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-19-janvier-2017-portant-abrogation-de-larrete-du-16-mars-2007-modifie-fixant-les-conditions-de-prise-en-charge-pour-ladmission-en-hospitalisation-a-domicile-dun-ou-plusieurs-residents/
Arrêté du 19 janvier 2017 portant abrogation de l'arrêté du 16 mars 2007 modifié fixant les conditions de prise en charge pour l'admission en hospitalisation à domicile d'un ou plusieurs résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées en vertu de l'article R. 6121-4 du code de la santé publique
19/01/2017
Cet arrêté abroge, à compter du 1er mars 2017, l'arrêté du 16 mars 2007 modifié fixant les conditions de prise en charge pour l'admission en hospitalisation à domicile d'un ou plusieurs résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées en vertu de l'article R. 6121-4 du code de la santé publique.
Ainsi, à compter du mercredi 1er mars 2017 suppression des restrictions d'indications de l'hospitalisation à domicile dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.